



CONDITIONS GENERALES (enfants/ados)

Toute personne inscrite dans l'école est censée avoir pris connaissance des présentes conditions générales et s'engage à les respecter.

Cotisation annuelle

- Tout élève paie une cotisation annuelle : 15€ de septembre à juin, 12€ de janvier à juin, 10€ d'avril à juin.
- La cotisation est obligatoire pour tous les élèves.
- La cotisation couvre le droit d'inscription et les frais administratifs pour l'année scolaire.
- Cette cotisation n'est en aucun cas remboursable.

Cours (inscription, paiement, absences...)

- L'accès au cours est autorisé uniquement après paiement de celui-ci. L'élève qui n'est pas en ordre de paiement peut voir son accès au cours refusé sans prétendre à aucun remboursement.
- Les cours d'essai sont payants.
- L'abonnement semestriel est nominatif, non remboursable et ne peut être cédé ou échangé.
- L'inscription se fait par semestre (septembre /janvier et février/juin). Seuls les cours manqués suite à une longue absence (au minimum 3 semaines consécutives) et pour cause de maladie ou d'accident **UNIQUEMENT** pourront être reportés au semestre suivant. L'élève a droit à UN report par année scolaire (minimum 3 semaines consécutives et maximum 6 semaines).
Un certificat médical couvrant au minimum 3 semaines d'absence consécutives devra nous parvenir avant la fin de la période couverte sinon il ne sera pas pris en compte. Le certificat médical attestant de l'incapacité à suivre les cours doit être un original.
Les cours ne sont en aucun cas remboursés.
- Dans un souci d'organisation, veuillez signaler l'absence de l'enfant au cours soit par mail, soit par téléphone. Un cours manqué ne donne pas lieu à un remboursement mais peut être récupéré dans une autre classe similaire, pendant l'année scolaire en cours.
- Tout désistement au(x) cours doit également être signalé afin de ne pas bloquer inutilement une place.
- Accordanse se réserve le droit d'assurer le remplacement d'un professeur absent afin que le cours puisse bien avoir lieu.
- Un cours ne s'ouvre qu'à partir de cinq inscriptions semestrielles.
- Les cours avec moins de quatre élèves ne seront pas donnés.
- **ATTENTION** : l'école ne rembourse pas les cours annulés pour cas de force majeure et/ou cause extérieure à sa propre organisation (épidémie par exemple).

Assurance

- Une assurance RC collective est incluse dans le prix des cours pour tout élève en ordre d'inscription.
- Elle couvre uniquement la responsabilité civile de l'école pendant les heures de cours.
- Toute personne désirant s'inscrire, doit s'assurer de sa bonne condition physique générale.
- Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance complémentaire de type "individuelle accident" auprès de votre assureur.
- En cas d'accident sérieux survenu pendant un cours, l'élève en ordre d'inscription doit impérativement réclamer la déclaration d'accident à la direction dans les 24h. Après ce délai, l'ouverture d'un dossier ne sera plus possible.
- La compagnie d'assurance est seule gestionnaire du dossier et seule juge de la couverture ou non du sinistre.
- La déclaration d'accident est traitée directement entre l'élève et l'assureur (transmission de documents médicaux, remboursements...).

Communication

- Parents et élèves doivent impérativement prendre connaissance des documents/avis envoyés par mail ou remis en mains propres, publiés sur le site internet et affichés sur le panneau d'informations à l'accueil (renouvellement des cotisations/inscriptions, infos spectacle, stages, congés...)
- **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données) : vos coordonnées sont exclusivement utilisées dans le but de vous informer des activités de l'école. Celles-ci ne seront en aucun cas transmises à des tiers et restent totalement confidentielles. Toutefois, vous avez toujours la liberté de vous désinscrire de la mailing liste d'Accordanse en répondant à nos courriels par "stop courriels".

Droit à l'image

- Sans opposition préalable de la part de l'élève ou d'un de ses parents signalée à la direction lors de l'inscription, un élève peut être pris en photo lors des cours, stages, spectacles, présentations de fin d'année, journées "portes ouvertes"...
- Accordanse peut diffuser, publier ces photos/vidéos sur son site internet/sa page Facebook à des fins de présentation et de promotion uniquement.
- Les photos et vidéos réalisées par les parents/élèves ne peuvent être utilisées qu'à usage privé.

Règlement d'ordre intérieur

Cours

- Les élèves sont tenus d'être ponctuels au cours, ceci par respect pour le professeur et les autres participants.
- Les élèves portent l'uniforme/tenu adaptée au cours suivi (pas de bijoux, vêtements de ville, jeans,...). Les professeurs ont la liberté de refuser la participation d'un élève qui porte un équipement inadéquat.
- Seul l'élève participe au cours. Les parents ne sont pas autorisés à rester dans le studio ni à prendre des photos et filmer les cours sans l'autorisation préalable de la direction.
- Les parents sont responsables de leurs enfants en dehors de leurs heures de cours. Ils veilleront à les accompagner dans l'école et à les superviser avant et après leurs cours. L'accueil n'est pas une garderie. Accordanse décline toute responsabilité en-dehors des cours.

Vestiaires

- Des vestiaires sont à votre disposition et doivent obligatoirement être utilisés pour se changer (pas de vestes, chaussures,... dans le studio ni dans la zone d'accueil sauf avis contraire faisant suite à la prise de mesures sanitaires qui s'imposeraient).
- Ne laissez aucun objet de valeur dans les vestiaires, l'école déclinant toute responsabilité en cas de vol ou perte de biens personnels.
- Les élèves sont tenus de respecter la propreté des lieux.

Studio

- Le studio est équipé d'un tapis de danse professionnel : interdiction d'utiliser de la colophane, coca,...
- Il est interdit de manger dans le studio. Les boissons, à part l'eau, sont interdites.
- Uniquement votre sac, contenant vos objets de valeur, peut être déposé dans le studio.
- Veillez à éteindre votre GSM dans le studio afin de ne pas perturber le cours.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment. Un cendrier est à votre disposition dans la cour intérieure.

Parking

- Le parking dans l'avenue Georges Henri est payant entre 9h et 18h00 du lundi au samedi (contrôles fréquents !!).
- Les rues perpendiculaires à l'avenue Georges Henri (passé le boulevard Brand Withlock) sont des zones bleues (disque de stationnement obligatoire).
- Un emplacement pour vélos à est votre disposition dans la cour intérieure. Veillez à utiliser votre antivol, Accordanse déclinant toute responsabilité en cas de vol ou dommage.